

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40)	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-59 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°1

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-24 du conseil municipal du 2 avril 2024 votant le budget primitif 2024 de la commune,

Vu la délibération n°2024-26 du conseil municipal du 2 avril 2024 approuvant le vote des subventions aux associations pour l'exercice 2024,

Vu la demande de subvention formulée par l'association *PSUC PARIS SUD UNIVERSITE CLUB*, instruite après le vote du budget,

Vu la demande de subvention formulée par l'association *ARPO ASSOCIATION DE RANDONNNE ET DE PLEIN AIR D'ORSAY*, instruite après le vote du budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 20 juin 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 5 700 € à l'association *PSUC PARIS SUD UNIVERSITE CLUB*,
- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association *ARPO ASSOCIATION DE RANDONNEES ET DE PLEIN AIR D'ORSAY*
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2024 de la commune au compte 65748.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 10 5 JUIN 2024
et de la publication le 10 5 JUIN 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

